

## EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 06 AOUT 2020

L'an deux mil vingt, le 06 août, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du 28 juillet 2020, s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de Madame Christelle Lorin, Maire. La séance a été publique

Etaient présents : M. Chauveau, M. Vasseur, Mme Esnault, M. Brouard, M. Vincent, Mme Lacroix, Mme Népert, M. Bauer, Mme Folleau, Mme Houy.

Absents excusés : M. Pré, M. Niel, Mme Ramaugé

Absent : M. Hubert

M. Niel a donné pouvoir à Mme Houy et Mme Ramaugé à Mme Esnault

Le Quorum est atteint. M. Vincent est nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 30 juin 2020 est lu et approuvé à l'unanimité des membres présents.

### VOIRIE 2020

Madame le Maire rappelle au conseil que la consultation a été lancée le 29 juin et qu'elle s'est terminée le 17 juillet à 12h.

**5 entreprises** ont répondu dans les délais. L'ouverture des plis s'est déroulée le lundi 20 juillet 2020 à 10H00 avec E.L.I.

#### Analyse des offres :

Dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre contractualisée entre la commune de DIGNY et Eure-et-Loir Ingénierie, la présente analyse des offres est effectuée par ce service.

Le jugement des offres répond aux conditions de la lettre de consultation :

- **Critère Qualité : 40%** jugée au vu du mémoire technique précisant :

**25 points** : Les moyens humains et les matériels affectés au chantier, la présentation de la qualité des matériaux et produits nécessaires à la bonne exécution des travaux à l'appui de fiches techniques

**10 points** : Performances en matière de protection de l'environnement (gestion des déchets ...)

**05 points** : Planning prévisionnel des travaux

- **Critère Prix : 60 %** selon la formule suivante : offre la moins disante / offre à comparer x 60

#### Attribution du marché :

	TP 28	VILLEDIEU FRERES	PIGEON TP	EIFFAGE	TOUZET
NOTE QUALITE TECHNIQUE/40	35	37	40	40	40
NOTE PRIX DES PRESTATIONS/60	52.10	60	47.30	57.93	46.60
TOTAL / 100	87.10	97	87.30	97.93	86.60
CLASSEMENT	4	2	3	1	5

Compte tenu des critères qualité et prix et au vu du classement des offres ci-dessus, il est proposé au maître d'ouvrage d'attribuer le marché concernant la réalisation des travaux pour un montant de 30 579.50 € HT à :

**EIFFAGE ROUTE ILE DE FRANCE / CENTRE**

#### **CM01 06/08/2020**

- Vu la délibération en date du 21 janvier 2020 approuvant le programme 2020 de travaux sur les chemins communaux.
- Vu la délibération en date du 26 mai 2020 approuvant le lancement de la consultation pour ces travaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide

- De retenir la proposition de l'entreprise Eiffage Route pour un montant de 30 579.50 € HT,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents concernant ce projet.

## **DESIGNATION DES DELEGUES AU SIA DE THIMERT**

**CM02 06/08/2020**

### **Annule et remplace la délibération n° 11 du 26/05/2020 (erreur nombre de délégués)**

Le maire expose que, suite au renouvellement général des conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation des délégués de la commune de Digny au sein des syndicats dont elle est membre.

Conformément à l'article L.5211-7 (pour les syndicats de communes) ou L.5711-1 (pour les syndicats mixtes) du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein du Syndicat Intercommunal d'assainissement de Thimert. Dans ce syndicat, la commune est représentée par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Conformément à l'article L.5211-7 du CGCT, les délégués de la commune sont élus au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Sont candidats en qualité de représentants titulaires et suppléants :

Représentants titulaires : Mr Bauer Jean Marc et Vincent Cédric  
Représentants suppléants : Mme Lacroix Régine et Mr Grégoire Hubert

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne les délégués chargés de représenter la commune au sein du Syndicat Intercommunal d'assainissement de Thimert.

Délégués Titulaires : M. BAUER Jean-Marc  
M. VINCENT Cédric

Délégué suppléant : Mme Lacroix Régine  
Mr Grégoire Hubert

## **REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC GRDF**

**CM03 06/08/2020**

Mme le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été actualisé par le décret du 25 avril 2007.

Mme le Maire donne connaissance au Conseil du décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz et modifiant le code général des collectivités territoriales.

Mme le Maire propose au Conseil, concernant les réseaux de distribution :

**Article 1** : de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par application du taux de 100 % par rapport au plafond de 0,035 €/mètre de canalisation de distribution prévu au décret visé ci-dessus et sur la base des éléments de calcul suivants :

$$PR = [(taux de redevance dont le plafond est de 0,035€) \times L] + 100€]$$

Où, L représente la longueur des canalisations sur le domaine public communal exprimée en mètre, 100€ représente un terme fixe.

**Article 2** : Que ce montant soit revalorisé chaque année :

- sur la base de la longueur actualisée du réseau de distribution de gaz implantée sur le domaine public communal,
- par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1<sup>er</sup> janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'adopter les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.

## **SUIVI DES TRAVAUX**

Mme le Maire fait un point sur l'état d'avancement des projets inscrits au budget :

<b>Eglise</b>	Réunion de travail le 29 mai avec Mme Distretti.	Prochaine réunion le 17 septembre à 16h00
<b>Bois Ridon</b>	Suite aux courriers des administrés, organisation d'un relevé de vitesse avec le Département	Courriers adressés aux administrés avec compte rendu du relevé de vitesse.
<b>Eau Potable rue G.Sand</b>	Travaux effectués par Charles Travaux.	Réception de chantier faite. Factures réglées. Demande solde de subvention à faire.
<b>Espace Co-working</b>	Réunion de lancement le 3 septembre avec les entreprises pour fixer le calendrier des travaux.	Subventions demandées obtenues.
<b>Eau Potable Charmoy Gonthier</b>	Dde de DETR acceptée à hauteur de 20 069 €.	Dde au titre du SAIC en cours d'analyse.
<b>Visites des Ouvrages</b>	Eau Potable & Assainissement (château d'eau, station, surpresseur)	Le 17 septembre. Prévoir une petite journée.
<b>Diagnostic Réseau</b>	Réunion de lancement le 1 <sup>er</sup> septembre à 15h en mairie.	Présence du Département, de l'ARS, ADM Conseil, Ecosfère, Suez et l'AESN.
<b>Bellandas</b>	Travaux effectués par le SDE 28. Début le 29 juin.	Renforcement des postes de distribution publique et sécurisation fils nus. Suppression de 17 poteaux béton sur le hameau. Reprise des travaux le 24 août.

## **COMMUNICATIONS ET AFFAIRES DIVERSES**

### **1) Calendrier des réunions**

Mardi 08 septembre 2020 à 19h30  
Mardi 13 octobre 2020 à 19h30  
Mardi 1<sup>er</sup> décembre 2020 à 19h30

### **2) Chenilles processionnaire**

A la réunion du 08 juillet il avait été signalé des nids processionnaires dans des arbres sur le domaine public. Madame le Maire informe le conseil municipal que ceux-ci ont été détruits, des pièges à hormones et des cabanes à mésanges ont été installées.

### **3) Fresque mur de l'école**

M. Chauveau présente les nouvelles propositions de Vincent Pascal qui pourrait programmer son intervention les 18 et 19 août. Il fait part des remarques de la commission qui s'est réunie. Le Conseil Municipal opte pour la Marianne en bleue, le liberté, égalité, fraternité en noir, le parchemin modifié en feuille de cahier, la cocarde tricolore.

### **4) Téléphonie orange**

Des problèmes sur le réseau orange sont signalés de manière récurrente ces derniers mois. Actuellement le réseau est interrompu depuis plusieurs jours et l'intervention n'est prévue que le 23 août. Mme le maire prendra contact avec notre interlocuteur local afin d'éclaircir ce problème.

La séance est levée à 19 h 45  
Le secrétaire de séance  
Adeline Ramaugé